

Morgat le 01 septembre 2016

**Collectif de la Défense du port
et de l'anse de Morgat**

8 ant an treuz
29160 Morgat
ADELISO
La Palue
29160 CROZON

à M le Maire de Crozon
Mairie de Crozon
Place Léon Blum
29160 Crozon



Objet : Risques de pollution à l'exécutoire du Loc'h sur la plage de Morgat
PJ : 1 - Dossier photos
- Le Loc'h,
- Gros plan dans le Loc'h,
- la plage à l'arrivée du Loc'h,
- des enfants se baignent
2 - Copie de la lettre recommandée envoyée le 14 juin 2016

Monsieur le Maire,

Suite aux odeurs devenues pestilentielles par cette chaleur de fin d'été, nos deux associations se sont retrouvées près du Loc'h pour essayer d'attirer l'attention de notre municipalité et des organismes gouvernementaux.

Car ce ruisseau est, pour nous, un égout à ciel ouvert (voir les photos 1 et 2) et il se termine à quelques mètres de là sur la plage où des enfants se baignent (voir photos 3 et 4).

Dans le courrier du collectif de Défense du port et de l'anse de Morgat du 14 juin 2016, le collectif vous demandait dans le paragraphe 2 (voir pièce jointe n°2) de signaler que cette partie de la plage n'est pas propice à la baignade. C'était, à notre sens, une action minimale à mener.

Or, à ce jour, aucun courrier ni action n'ont été fait.

Et pourtant, Monsieur le Maire, vous êtes parfaitement au courant du problème puisque (comme déjà relevé dans le courrier du 14 juin 2016) vous dites dans :

1 - Ouest-France du 28 janvier 2016 :

« Quant au déversement du Loc'h directement sur la plage, le maire dit ne pas ignorer le problème, il est vrai que le diagnostic du SPANC est sans appel : 75 % des maisons de la rue des Déportés, riveraine du Loc'h ne sont pas conformes au niveau assainissement ».

2 - dans votre réponse du 23 février 2016 au courrier de l'association Robin des bois :

« ceci dit, des pollutions ponctuelles peuvent être relevées dans le ruisseau du Loc'h en raison, par exemple, de branchements défectueux ou de déjections canines transportées par le réseau d'eaux pluviales ».

3 - Ouest France du 30 août 2016 :

« il s'agirait d'algues en décomposition amenées dans l'exutoire lors de grandes marées ».

Quand est-il réellement ? Il nous semble qu'une simple analyse des eaux dans le ruisseau et sur la plage éclaircirait l'origine de la pollution et sa dangerosité.

Aussi, aujourd'hui, nous vous demandons, Monsieur le Maire, quelles mesures avez-vous l'intention de prendre pour résoudre ce problème ?

Où sont effectués les prélèvements des eaux de baignade qui sont toujours irréprochables ?

Au vu de l'urgence de la situation, nous vous demandons de nous répondre avant le 16 septembre au plus tard.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments citoyens.

Pour la Présidente du Collectif
de Défense du Port et de l'Anse de Morgat
Le secrétaire
Philippe CARDON



La Présidente de l'ADELISO

Marie-Christine LEDERNEZ



Copie à Monsieur Préfecture du Finistère
Monsieur le Sous-préfet de Chateaulin
Agence de l'eau
Parc naturel marin d'Iroise
A.R.S Bretagne